Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_018-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN

Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH

Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-018

Objet de la délibération : Recrutement d'un saisonnier au service technique

Mme Sandrine GUILLAUME, adjointe, informe l'assemblée qu'à la suite de l'arrêt de travail d'un agent titulaire du service espaces verts, et pour renforcer le service en cette période importante d'activité, il est proposé à l'assemblée de recourir à un saisonnier.
Il est proposé de recourir aux services de Monsieur Pascal LE CLECH sur un emploi d'agent d'entretien des espaces verts à compter du 8 juin 2026 jusqu'au 30 septembre 2026.
Le contrat se fera sur une durée hebdomadaire de 35 h et de Monsieur LE CLECH sera rémunéré sur l'indice brut 381 (grade d'adjoint technique) qui correspond à 1 831,27 € bruts mensuels.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
Le contrat prendra effet au 8 juin jusqu'au 30 septembre 2026. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 381.

Le Maire
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO